



Communiqué interne

DESTINATAIRES : Les résidents, les externes et les moniteurs cliniques
c.c.
M. Denis Bouchard, président-directeur général
Mme Isabelle Roussin-Collin, direction générale adjointe et direction de la qualité, de l'évaluation et de l'éthique
Dr François Aumond, direction des services professionnels
M. Daniel Vigneault, directeur adjoint des services professionnels
Dre Marie-Claude Giguère, chef du département de médecine d'urgence
M. Mathieu Vézina, chef de service à l'Urgence
Mme Mylène Lebrun-Paré, directrice générale adjointe DEAU
Membres du comité de l'enseignement médical

EXPÉDITEUR : Dr Denis Coulombe
Directeur de l'enseignement et des affaires universitaires

DATE : Le 9 janvier 2018

OBJET : **Situation difficile à l'Urgence**

Chers collègues,

Nous vivons présentement une situation particulièrement difficile à l'Urgence en lien avec une hausse importante de l'achalandage. Les durées de séjour à l'Urgence sont en hausse tout comme le pourcentage d'occupation. Les autorités de l'hôpital ont mis en place un plan de contingence pour atténuer la situation.

Votre travail comme résident à l'Urgence est hautement apprécié. Tous comprennent que vous êtes en nombre limité et que vous devez aussi couvrir les unités de soins critiques et les patients hospitaliers sur les unités de soins réguliers. Nous vous demandons, néanmoins, de faire attention à certains détails qui auront pour effet d'améliorer la fluidité des soins et services à l'Urgence. Je me permets de vous rappeler certaines recommandations déjà formulées au cours des dernières années dans nos différents communiqués.

1. Utilisation du dossier physique de l'Urgence :

- a) En prendre seulement un à la fois.
- b) Remettre au poste central le dossier dès que vous en avez terminé.

- c) Ne pas accumuler les dossiers des différentes consultations que vous avez faites.
- d) Avisez de vive voix le personnel si vous avez prescrit des examens ou des médicaments pour accélérer le service et éviter les délais indus dans les soins.

2. Délai de consultation :

- a) Continuez à prioriser les consultations demandées à l'Urgence selon le protocole en cours actuellement.
- b) Appelez le résident senior de spécialité ou le patron de garde dès que la consultation est faite.
- c) Ne pas accumuler les consultations avant d'appeler le résident senior ou le patron.
- d) Remettre immédiatement toute demande d'hospitalisation aux infirmières.

3. Durée de séjour à l'Urgence :

IUCPQ a toujours été préoccupé par les durées moyennes de séjour à l'Urgence. L'adoption récente du projet de loi 130 stipule que la durée de séjour à l'Urgence ne peut excéder 24 heures. Nous vous demandons d'être très sensibles à cette réglementation et ne pas hésiter à offrir votre collaboration à tout le personnel qui fait des efforts immenses pour permettre de réduire la durée de séjour de nos patients en deça de la limite imposée par la loi.

Recevez l'assurance de notre collaboration la plus entière.

ORIGINAL LU ET SIGNÉ PAR :

Denis Coulombe, M.D., FRCP
Directeur de l'enseignement et des affaires universitaires
Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec – Université Laval